

LETTRÉ D'INFORMATION 2023-2024 OUVERTURE D'UN DOSSIER DE CERTIFICATION

PROGRAMME BNQ 2621-905 BÉTON PRÊT À L'EMPLOI

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez dans la présente lettre les informations nécessaires en vue de l'ouverture d'un dossier de certification pour le programme BNQ 2621-905. Les documents qui seront nécessaires à la démarche sont les suivants :

- le formulaire *Demande de certification*;
- l'*Annexe à la demande de certification*;
- le *Tableau de correspondances au manuel qualité*;
- la *Liste des organismes d'essais reconnus et des inspecteurs qualifiés*.

Ces documents sont téléchargeables sur le site Web du BNQ, sous l'onglet du programme BNQ 2621-905 — *Béton prêt à l'emploi* en suivant le lien suivant : [Béton prêt à l'emploi - BNQ](#)

Le formulaire *Demande de certification*, ainsi que l'*Annexe* à cette demande, doivent être remplis et transmis au BNQ avec un paiement au montant⁽¹⁾ de 3 196,31 \$ (2 780 \$ + TPS [5 %] 139,00 \$ + TVQ [9,975 %] 277,31 \$).

Les documents requis avec le paiement des frais initiaux sont les suivants :

- Un manuel qualité qui répond aux exigences du fascicule de certification BNQ 2621-905 selon l'édition en vigueur et qui inclut les documents pertinents⁽²⁾. Le manuel doit être fourni au BNQ avec le tableau de correspondance rempli. Ces documents doivent être transmis en format pdf.

NOTE 1. – aucune facture n'est transmise avant le paiement du montant indiqué ci-haut. Ce montant est requis pour l'ouverture du dossier, l'examen de la demande et des documents pertinents. Les travaux du BNQ ne débute qu'à la réception de ce montant.

NOTE 2. – documents pertinents : un astérisque (*) dans la colonne de droite du tableau 2 du document Exigences de certification BNQ 2621-905 vient préciser les documents ou les éléments de preuve à fournir avec la demande de certification.

RÉFÉRENCES NORMATIVES

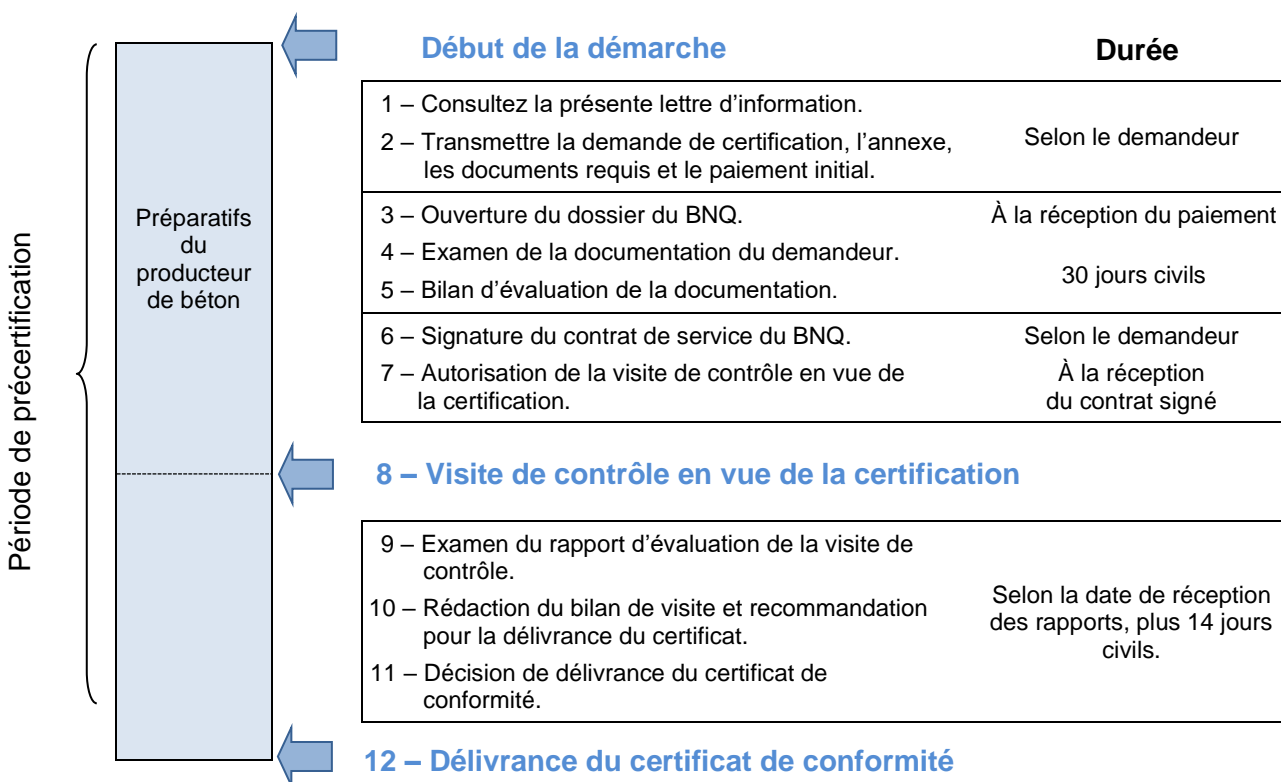
Les documents de référence nécessaires à la préparation du manuel qualité et les visites de contrôle sont les suivants :

- BNQ 2621-905/2018 *Béton prêt à l'emploi — Fascicule de certification*
- CSA A23.1-14 / A23.2-14 *Béton : Constituants et exécution des travaux — Méthodes d'essai et pratiques normalisées pour le béton*
- BNQ 9902-001 *Certification de produits, de processus et de services — Règles de procédure générales*

Vous pouvez vous procurer les documents publiés par le BNQ à partir de notre boutique en ligne à l'adresse suivante : www.bnq.qc.ca (le document BNQ 9902-001 est offert gratuitement).

DÉMARCHES EN VUE DE LA CERTIFICATION

Le tableau ci-après résume le processus menant à la délivrance d'un certificat de conformité ainsi que la durée relative de chacune des étapes.



La durée de la période de préparatifs du producteur de béton n'est pas fixée par le BNQ, mais dépend du respect des exigences avant la visite de contrôle en vue de la certification. Cette durée dépendra, entre autres, du moment de la mise en œuvre du système qualité à l'usine concernée et de la disponibilité des résultats d'essais exigés. L'ensemble de la démarche initiale menant à la délivrance d'un certificat de conformité prend généralement trois mois.

Le document requis à l'étape 9 pour l'**obtention d'un certificat de conformité** du BNQ est le suivant :

- Un rapport d'évaluation effectué par un inspecteur qualifié démontrant que les préparatifs du producteur de béton répondent aux critères minimaux spécifiés à l'article 7.4 du fascicule de certification BNQ 2621-905 ainsi qu'aux exigences des autres articles du fascicule, incluant celles des tableaux 1 à 3 du document intitulé *Exigences de certification BNQ 2621-905*.

Les documents requis par la suite pour le **maintien d'un certificat de conformité** du BNQ sont les suivants :

- Des rapports de visites de contrôle périodiques effectués par un inspecteur qualifié démontrant le respect des exigences du programme selon la fréquence fixée par le responsable du BNQ en fonction de la qualité du dossier du producteur.

TARIFS POUR LA CERTIFICATION BNQ 2621-905

Les frais du BNQ pour la délivrance d'un certificat de conformité et pour son maintien au cours des deux premières années sont explicités au tableau de la page suivante.

Les coûts des visites de contrôle par un inspecteur qualifié et des essais en laboratoire ne sont pas inclus dans les montants indiqués au tableau de la page suivante et sont à la charge du Client. Ce dernier est responsable de convenir avec un organisme d'évaluation et d'essai les ententes requises pour la réalisation des visites et des essais nécessaires à la délivrance et au maintien du certificat de conformité.

**Programme de certification BNQ 2621-905
Tarifs 2023-2024**

Activités	Délivrance d'un certificat	Renouvellement d'un certificat
Frais initiaux : ouverture du dossier, examen du manuel qualité et vérification du premier rapport (Activité 1)	2 780 \$	S. O.
Mise en marché auprès des donneurs d'ouvrage et diffusion d'information auprès des entreprises (Activité 8)	1 070 \$ Note 1	1 070 \$ Note 1
Plus-value associée à l'adhésion des donneurs d'ouvrage (Activité 9)	540 \$ Note 1	540 \$ Note 1
Délivrance du certificat de conformité (Activité 3)	910 \$	S. O.
Processus de renouvellement (Activité 4)	S. O.	2 550 \$ Note 2
Maintien du certificat (Activité 7)	2 550 \$ Note 2	2 550 \$ Note 2
Frais de révision du fascicule de certification	1 100 \$ Note 3	1 100 \$ Note 3
Total : (pour une durée de 2 ans)	8 950 \$	7 810 \$
Total – membre ABQ : (pour une durée de 2 ans)	5 185 \$	2 770 \$
Travaux supplémentaires (si requis)	170 \$/h	
Visite de contrôle par un inspecteur du BNQ	Défini au contrat de service	

Les numéros entre parenthèses correspondent aux activités de facturation du BNQ.

NOTE 1.– Les coûts relatifs aux activités 8 et 9 sont supportés à 100 % par l'Association béton Québec (ABQ) pour les producteurs de béton membres de l'association étant donné l'engagement de son personnel et de ses membres aux diverses activités inhérentes au programme de certification.

NOTE 2.– Les coûts relatifs aux activités 4 et 7 sont réduits de 50 % pour les producteurs de béton membres de l'Association béton Québec (ABQ) étant donné l'utilisation d'un manuel qualité et d'une documentation commune à la majorité des membres.

NOTE 3.– Les coûts relatifs aux frais de révision sont supportés à 80 % par l'Association béton Québec (ABQ) pour les producteurs de béton membres de l'association étant donné l'engagement de son personnel et de ses membres aux diverses activités inhérentes au programme de certification.

Pour le paiement par carte de crédit ou par transfert bancaire, veuillez transmettre vos coordonnées à l'adresse courriel secretariat.certification@bnq.qc.ca et une personne vous contactera pour compléter les démarches.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées suivantes :

Téléphone : 418 652-2238, poste 2437
 Sans frais : 1 800 386-5114, poste 2437
 Courriel : beton.certification@bnq.qc.ca